



## **ACADEMIE D'ART de MEUDON et des Hauts-de-Seine**

### **RAPPORT FINANCIER 2023/2024**

L'année 2023-2024 est marquée par :

- **La confirmation du retour à la normale après les années perturbées dues au Covid.**
- **Les inscriptions aux stages sont favorables à l'Académie mais nécessitent un travail de communication, promotion et gestion très consommateur d'énergie et de temps.**
- **La stabilité des recettes des ateliers libres.**
- **La mise en place du parcours.**
- **Un engagement financier vers les jeunes qui, cependant, restent peu nombreux.**

### **RECETTES**

Elles sont composées majoritairement par :

- Les adhésions pour un montant de 9 587 € contre 8 970 € en 2022-2023.
- L'inscription aux ateliers partagés pour un montant de 13 172 € contre 13 904 € en 2022-2023.
- Le chiffre d'affaires généré par les stages pour 29 949 € (dont 3 200 € pour le cycle découverte (toujours une réussite en termes de remplissage). 29 860 € en 2022-2023.

D'autres recettes sont également comptabilisées représentant :

- Des ventes de terre ou autres fournitures pour les sculpteurs et les céramistes et les participations aux fournitures quand les inscriptions sont faites fournitures incluses pour 6 528 € contre 4 408 € en 2022-2023.
- Des redevances perçues sur les inscriptions aux activités annuelles pour le travail administratif et le suivi des adhérents ; pour mémoire, il s'agit d'un % assis sur les prix des activités annuelles pour une somme de 2 744 € contre 2 334 € en 2022-2023. (Ce % s'applique sur les recettes encaissées au nom des artistes intervenants pour 91 466 € sur cet exercice).
- **Depuis cet exercice :**
  - Des participations à la rémunération des modèles vivants demandées aux membres qui travaillent avec ces derniers pour 6 300 € du fait de la modification des modalités de comptabilisation.
  - Des honoraires dus au parcours certifiant mis en place sur cet exercice pour 3 000 €

## **DEPENSES**

Elles traduisent le fonctionnement « normal » de l'association compte tenu de la variété de ses activités et des deux sites de fonctionnement.

- Les achats de matières pour toutes les activités de l'Académie : activités annuelles, stages et ateliers partagés. Ils comprennent aussi les achats collectifs de terre et plâtre mis en vente. L'ensemble de ces achats s'élèvent à 5 848 € pour 4 981 € en 2022-2023.
- Des actions de publicité et de promotion de l'association (forum, expositions...) pour un montant de 1 259 €.
- Le remplacement de petit outillage nécessaire au fonctionnement des ateliers : produits d'entretien, ampoules, réparations et aménagements divers pour 164 €.
- Les honoraires versés aux artistes intervenants pour les activités de stages pour 23 039 €
- Les coûts de fonctionnement propres aux tâches administratives à savoir 3 995 € (fournitures, téléphone, assurance, internet, abonnement comptable et frais bancaires dont 786 € de commissions prises en charge par l'Académie pour les paiements sur le site plus 455 € pour bénéficier de la prestation monetico proposée via le Crédit Mutuel).
- Les rémunérations de notre chargée d'administration et d'une partie des modèles vivants pour un montant global de 39 222 € toutes charges comprises.
- **Pour cet exercice nous avons eu en plus :**
  - L'organisation de l'exposition au CAC s'ajoute aux frais du forum pour un total de 1 672 €.
  - Le nouveau format de la brochure sous forme de dépliant a généré un surcout de 830 €.
  - Les honoraires des commissaires d'exposition pour 500 €.
  - Les honoraires des intervenants pour le parcours 3 000 €.
  - Les honoraires pour évolution du site, mise en place d'exports spécifiques nécessaires à la fois à la gestion au quotidien et aussi à la comptabilité pour 5 040 €.
  - La dotation aux amortissements du site, dont le règlement final avait été fait en juillet 2023, était peu importante en 2022-2023 alors que cette année nous avons une année pleine d'amortissement pour 3 570 € (coût du site 10 710 €) Claude Alazard avait attiré notre attention sur ce point sur le rapport financier 2022/2023.
  - Les honoraires de l'expert-comptable pour 3 160 € (dont 1 000 € cette année pour la reprise des écritures 2022/2023 et la mise en place d'un plan comptable spécifique à notre activité).

**A partir de 2024/2025 les honoraires seront récurrents et selon le tarif actuel de 2 160 € par an.**

## Analyse du financement de l'association

- Au 31 aout 2023, les soldes de nos relevés bancaires sont de 72 701 € contre 55 863 € en 2022-2023 dont 38 579 € d'inscriptions relatives aux activités annuelles de l'exercice 2024-2025.(nous avons également 2228€ en banque concernant l'exercice 2024/2025 et 11.39€ en caisse).
- Nous avons une dette sociale (7 281 €) qui comprend les charges sociales d'aout 24 et la dette vis-à-vis de L'URSSAF au titre du Covid. Le plan d'apurement nous avait été proposé et nous remboursons toujours mensuellement les cotisations dues et ce jusqu'à la fin du premier trimestre 2025.
- La subvention de la Ville à hauteur de 16 554 € apparait indispensable à l'équilibre financier de l'association.

**Cet exercice se caractérise par une perte de 5 444 € (cinq mille quatre cent quarante-quatre euros) contre une perte de 387,33€ l'an dernier.**

**Cette perte est dûment justifiée et de nouvelles dispositions tarifaires ont été décidées car indispensables et évidentes au regard du benchmark réalisé avant le CA du 26 mars 2024.**

Au 31 Août 2024, le fonds associatif est de -1 117 €

Catherine Munoz

Trésorière de l'Académie d'art de Meudon et des Hauts-de-Seine

